



Direction Générale des Services
DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Vincent Salignac
Références : D23-000721
T : 04.67.67.65.33
E : vsalignac@herault.fr

Montpellier, le

04 AVR. 2023



AT / 10000

MONSIEUR GILLES D'ETTORE
PRESIDENT DU SCOT BITERROIS
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS
9 RUE D'ALGER
34 500 BEZIERS

Monsieur le Président,

Dans la continuité de notre avis du 23 janvier 2023, concernant l'arrêt du SCoT du Biterrois, nous souhaiterions formuler de nouvelles remarques, à propos du site de Bayssan, permettant de mieux ajuster le SCoT avec le devenir de ce secteur et lever ainsi quelques ambiguïtés.

Le site de 78 ha, propriété du syndicat mixte de Bayssan et contiguë au domaine départemental consacré à la culture et aux loisirs, est qualifié au sein du DOO « d'accueil d'un programme touristique et de services dont un espace destiné aux industries médiatiques ». L'objectif A8.2 pourrait être modifié par « l'accueil d'un programme touristique et de services, d'enseignement et de loisirs » afin de diversifier les projets pouvant être développés sur cette zone et d'éviter toute exclusivité. En effet, une alternative crédible aux industries médiatiques est actuellement à l'étude sur le même site, basée sur un projet d'envergure sur le thème de la gastronomie française.

Au demeurant, si un site à vocation touristique de cette taille - industries médiatiques ou gastronomie - devait voir le jour, il s'appuierait nécessairement sur un réseau commercial supérieur à 300 m². L'objectif C3.2, y compris dans sa rédaction actuelle, nécessite ainsi une actualisation pour justifier des éventuels commerces alimentaires et des lieux de restauration.

Enfin et compte tenu des éléments ci-dessus, le Département souhaiterait que ce site de Bayssan soit identifié comme « localisation préférentielle » au sein du DAAC, pour laisser un maximum d'opportunités offertes par sa taille.

Mes services restent pleinement disponibles pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez utiles, concernant nos remarques complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le potentiel de ce site pour accueillir une grande activité est assez exceptionnel. Je souhaite vivement que le SCOT permette une installation économique et touristique. Je vous en remercie.

Le Président du conseil départemental,

Kléber MESQUIDA

Copie à monsieur le Maire de Béziers, Président de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
Copie à monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Domaine de Bayssan

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr